



Comment souscrire à un PER et bien choisir son contrat ?

 15/04/2025

Pourquoi souscrire à un PER ?

Souscrire à un PER présente plusieurs avantages. Le premier est bien sûr la constitution d'une épargne sur le long terme, [en vue de la retraite](#). Mais au-delà de cet objectif, le PER permet aussi de réduire vos impôts, grâce à la [déductibilité fiscale](#) des versements volontaires (dans certaines limites).

Concrètement, les sommes que vous placez sur votre PER peuvent être déduites de votre revenu imposable, ce qui entraîne une économie d'impôt immédiate. Par exemple, si vous êtes imposé à 30 % et que vous versez 3 000 € sur votre PER, vous pouvez économiser jusqu'à 900 € d'impôts. Cette déduction est plafonnée en fonction de vos revenus (plafond "PER"), mais elle reste un levier fiscal puissant.

En plus de l'avantage fiscal, le PER offre d'autres atouts majeurs. Comme par exemple, une souplesse de sortie à la retraite, avec la possibilité de retirer votre épargne soit en capital, soit en rente viagère, ou une combinaison des deux (selon le type de PER). Ou encore la possibilité de regrouper vos anciens produits d'épargne retraite (PERP, Madelin, article 83, etc.) en un seul contrat, ce qui facilite la gestion et peut optimiser les frais.

Le Plan d'Épargne Retraite se décline en trois grandes catégories, chacune offrant des avantages spécifiques en fonction de votre situation professionnelle et de vos objectifs :

- PER individuel (PERIN), ouvert à titre personnel,

- PER collectif (PERCOL), proposé par l'entreprise aux salarié-es,
- PER obligatoire (PERO), mis en place dans le cadre de dispositifs obligatoires d'entreprise.

Les éléments à regarder pour faire le choix de votre contrat PER

Le choix du contrat PER est une étape essentielle pour réussir votre stratégie d'épargne retraite. Tous les PER n'offrent pas les mêmes conditions, ni les mêmes services. Avant de souscrire, il est donc important d'évaluer plusieurs critères en profondeur. Voici les 6 éléments-clés à analyser pour sélectionner un contrat performant et adapté à votre profil.

1. Les frais : un facteur décisif sur le long terme

Les frais PER ont un impact direct sur la rentabilité de votre épargne. Ils se cumulent sur la durée du contrat, et même de faibles écarts peuvent avoir un impact significatif sur le rendement de votre épargne.

On en distingue plusieurs catégories :

- Les frais d'entrée, réglés dès la souscription à un PER. Ces derniers étaient historiquement compris entre 1 % et 3 %, voire jusqu'à 5 % sur certains contrats anciens ou peu compétitifs. Mais aujourd'hui, de nombreuses offres (notamment en ligne) proposent des frais à 0 %, ce qui rend le produit plus intéressant sur le long terme.
- Les frais sur versement, c'est-à-dire des frais prélevés chaque fois que vous ajoutez de l'argent sur votre PER, que ce soit un versement ponctuel ou programmé. Imaginons que vous avez un contrat avec 3 % de frais sur versement : si vous versez 1 000 € sur votre PER, 970 € sont réellement investis. Ces frais ne sont pas obligatoires et désormais beaucoup d'acteurs affichent 0% de frais sur versement.
- Les frais de gestion sur les encours, prélevés chaque année. Pour les fonds en euros, ils varient généralement entre 0,6 % et 1 %, et pour les unités de compte, entre 0,8 % et 1,2 %. Moins ces frais sont élevés, plus vous conservez de rendement net.
- Les frais de gestion des supports d'investissement : en plus des frais sur encours, certains supports (fonds en unités de compte, par exemple) ont des frais spécifiques de gestion, qui peuvent varier en fonction de leur

stratégie (fonds diversifiés ou plus risqués).

- Les frais d'arbitrage, appliqués lorsque vous changez la répartition de votre portefeuille. Certains contrats proposent un ou plusieurs arbitrages gratuits par an, d'autres les facturent à chaque opération.
- Les frais de transfert, c'est-à-dire des frais que votre gestionnaire actuel peut vous facturer si vous décidez de transférer votre PER vers un autre établissement. À noter qu'ils sont encadrés par la loi (maximum 1 % pendant les 5 premières années du contrat)
- Les frais de sortie en rente, certains contrats facturent des frais de conversion en rente ou des commissions sur la rente versée (entre 0 à 3 % en moyenne).

Généralement, pour être corrects, vos frais globaux doivent se situer entre 0,7 % à 1 % par an tout compris pour un PER en ligne. Du côté des PER en banque (ou via des gestionnaires) cela peut monter à 1,5 % à 2,5 % par an, voire plus si les supports sont chargés (fonds maison, SCPI, etc.)

2. Les options de gestion : libre ou pilotée

Un autre critère important dans le choix du contrat PER est le mode de gestion de votre épargne :

- La gestion libre vous permet de choisir vous-même les supports dans lesquels investir. C'est idéal si vous avez des connaissances en finance et souhaitez construire votre stratégie d'investissement.
- La gestion pilotée délègue cette mission à un-e professionnel•le. Vous définissez un profil de risque et l'allocation évolue dans le temps en fonction de votre âge. Plus vous êtes jeune, plus la gestion sera orientée vers des actifs dynamiques (actions), avec une sécurisation progressive à l'approche de la retraite.

Certaines gestions pilotées sont dites "à horizon" : elles ajustent automatiquement le niveau de risque au fil des années, sans action de votre part. Il existe aussi des gestions personnalisées avec un niveau d'accompagnement plus élevé, mais souvent réservées aux patrimoines plus importants.

Pour résumer : le choix de la gestion dépend de votre implication, de vos connaissances financières et de votre sensibilité au risque.

3. Les modalités de sortie : capital, rente, ou mix des deux

Selon le type de PER, vous pouvez avoir une grande souplesse au moment de la retraite et choisir de récupérer votre épargne de plusieurs façons :

- En capital (en une fois ou de manière fractionnée)
- En rente viagère (versements réguliers à vie)
- Ou via une combinaison des deux

Vérifiez les conditions de chaque contrat : certains appliquent des frais pour la conversion en rente ou limitent la flexibilité des retraits. Assurez-vous également que les modalités de sortie anticipée, notamment pour l'achat de la résidence principale, correspondent à vos besoins et que la transformation en rente ne réduira pas la valeur de votre épargne.

4. Les montants minimums et la souplesse des versements

Pour bien choisir un PER, il est important qu'il s'adapte à votre rythme d'épargne. Voici quelques éléments à vérifier :

- Le montant minimum de versement initial, généralement entre 100 € et 500 €.
- Le montant minimum pour les versements programmés, souvent à partir de 50 € par mois.
- La possibilité d'effectuer des versements libres à votre convenance.
- L'absence de frais ou de contraintes en cas de modification, suspension ou reprise des versements.

5. La diversité des supports d'investissement et l'historique des performances

Un contrat proposant une large gamme de supports peut vous permettre d'ajuster votre stratégie : de cette manière, vous pouvez répartir votre épargne entre fonds en euros, unités de compte (actions, obligations, immobilier, ETF, fonds ISR, etc.), et ainsi mieux maîtriser votre niveau de risque.

Jeter un coup d'œil à l'historique des performances peut également vous aider à évaluer la rentabilité des fonds proposés et vous donner une idée de la qualité de gestion du contrat. Toutefois, gardez en tête que les performances passées ne garantissent pas les performances futures, bien qu'elles puissent constituer une bonne base de comparaison entre

plusieurs contrats ou profils de gestion.

6. La réputation de l'établissement gestionnaire et la qualité du service client

Dernier point, mais non des moindres : le professionnalisme du gestionnaire et la qualité du service après-vente (SAV).

- Choisissez un assureur ou une société de gestion bien établie, reconnue pour son expertise dans les produits d'épargne à long terme.
- Vérifiez la réactivité du service client : les délais de réponse, les canaux de communication disponibles et l'assistance en cas de besoin. Mieux vaut se diriger vers un PER offrant un accompagnement clair et efficace.
- Favorisez un espace client en ligne intuitif et sécurisé. Cela vous permettra de suivre vos investissements et d'ajuster vos versements facilement.

À l'inverse, un service client peu réactif ou une interface complexe peuvent rendre la gestion de votre PER frustrante.

Un dernier conseil : en plus de prendre bien le temps de lire les documents d'information clé, n'hésitez pas à demander conseil autour de vous.